

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Amérique andine et plateau des Guyanes

Une publication du SER de Bogota

En collaboration avec les SE de Lima, de Caracas et de l'antenne du SER à Quito

Semaine du 17 avril 2026

FOCUS : EN 2025, LE COMMERCE BILATERAL FRANCO-COLOMBIEN REPREND DES COULEURS. 2

Bolivie 3

La Banque centrale bénéficie d'un soutien de 657 M\$ du FLAR. 3

La Bolivie rompt le monopole public sur l'électricité pour s'ouvrir au marché international. 3

Une nouvelle loi agricole relance le débat sur la concentration des terres. 3

Colombie 3

La pauvreté multidimensionnelle touche moins de 10 % de la population, un minimum historique. 3

L'inflation s'accélère au 1^{er} trimestre 2026. 4

La Cour constitutionnelle annule le décret d'état d'urgence économique de décembre et ordonne le remboursement des 185 M\$ de trop-perçu. 5

Équateur 5

La production gazière du champ *Amistad* atteint une production record. 5

Une décision de la Cour constitutionnelle pourrait rouvrir la possibilité pour l'Équateur de signer des accords bilatéraux d'investissements. 5

Pérou 6

La modification du calcul des droits de douane étatsuniens sur les produits en cuivre devrait avoir un impact limité sur les exportations péruviennes. 6

La hausse des prix du pétrole accentue les pressions inflationnistes au Pérou via les coûts des intrants et des produits alimentaires. 6

Venezuela 6

Les États-Unis lèvent une partie des sanctions sur la Banque centrale. 6

L'entreprise pétrolière espagnole Repsol reprend ses activités tandis que Chevron recentre ses activités sur le pétrole. 7

Focus : En 2025, le commerce bilatéral franco-colombien reprend des couleurs.

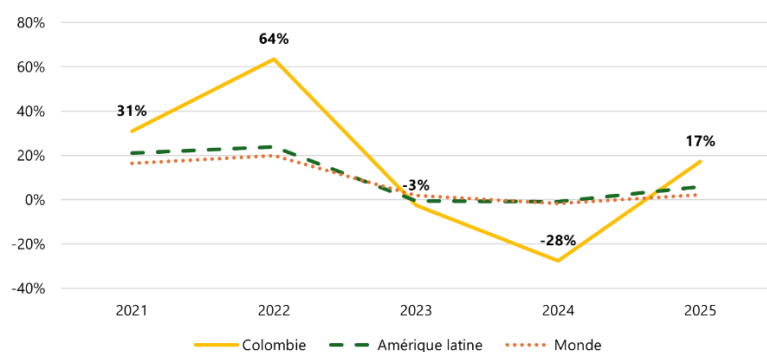
En 2025, nos échanges commerciaux avec la Colombie augmentent de 17 % pour atteindre 1,4 Md€. Ils dépassent la moyenne de longue durée (1,2 Md€ entre 2017 et 2024), après une baisse marquée en 2024 (-28 % par rapport à 2023). Toutefois, les échanges restent en-deçà des niveaux records enregistrés en 2022 et 2023 (1,7 Md€). Nos exportations reprennent (+14 %), bien que moins rapidement que nos importations (+22 %). La Colombie est le 68^e partenaire mondial de la France et le 4^e au niveau régional, derrière le Mexique, le Brésil et le Chili, mais devant l'Argentine.

La France enregistre un excédent commercial stable par rapport à 2024, à 292 M€, excédent maintenu depuis 2018. Signe de l'attractivité de ses exportations, la France présente des excédents dans cinq des huit secteurs d'analyse, ne présentant des déficits que dans l'agriculture, les hydrocarbures et les produits pétroliers raffinés et coke. En effet, la structure des échanges est composée de :

- **Exportations françaises vers la Colombie (854 M€)** : en hausse de +14 % par rapport à 2024, renversant la tendance baissière à l'œuvre depuis 2023. Les exportations dépassent ainsi en 2025 leur moyenne historique (743 M€ entre 2017 et 2024). Si tous les postes d'exportation sont en hausse, hormis les produits agricoles (-32 %), les exportations sont particulièrement tirées par les ventes d'avions (+47 %), qui représentent le premier produit exporté vers la Colombie (25 % des exportations totales) ;
- **Importations en provenance de Colombie (562 M€)** : en hausse de +22 % par rapport à 2024, les importations reprennent après une chute significative en 2024 (-22 %). Si les importations agricoles constituaient déjà le premier poste d'importations depuis la Colombie, elles ont significativement augmenté en 2025 (+46 %). Cette hausse est à attribuer au *boom* du secteur cafetier colombien (+310 % d'importations de café depuis la Colombie), tant en valeur (hausse des prix mondiaux) qu'en volume (quasi-triplement de la production grâce à des conditions climatiques favorables).

En 2026, les importations en provenance de Colombie pourraient ralentir, améliorant encore davantage l'excédent commercial de la France. D'une part, le dynamisme du secteur cafetier devrait ralentir du fait d'une dégradation des conditions climatiques au début de la saison cafetière. De manière générale, la production agricole colombienne pourrait souffrir du phénomène *El Niño*, associé à un stress hydrique. D'autre part, si les exportations colombiennes de houille et de pétrole pourraient augmenter en valeur du fait de la hausse des cours internationaux, l'impact au long cours des politiques à visée environnementale menées ces dernières années (interdiction des explorations pétrolières et gazières, durcissement de la fiscalité), pourraient jouer à la baisse en volume.

Graphique : Évolution des échanges commerciaux France-Colombie, en %.



Bolivie

La Banque centrale bénéficie d'un soutien de 657 M\$ du FLAR.

La Banque centrale bolivienne a approuvé une ligne de crédit de 657 M\$ avec le Fonds latinoaméricain de réserves (FLAR). Plus précisément, le pays a souscrit une ligne de financement de réserve non-engagée, instrument disponible pendant une période de six mois, renouvelable deux fois. La ligne de crédit est adossée à une garantie en or. Le montant de cette garantie est déterminé selon un ratio de 1,45, ce qui correspond à une couverture de 950 M\$ en or. Cette opération, une fois ratifiée par l'Assemblée, aura pour objectif de répondre aux besoins de liquidités de la Bolivie.

La Bolivie rompt le monopole public sur l'électricité pour s'ouvrir au marché international.

Le gouvernement a approuvé le décret suprême 5598 qui lève le monopole de l'entreprise publique nationale d'électricité sur les interconnexions internationales d'énergie. Désormais, tout acteur du secteur électrique (public, privé, relevant d'un partenariat public-privé) pourra développer des projets d'interconnexion avec les pays voisins. Ce revirement s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à faire de la Bolivie un nœud énergétique régional.

Si la couverture électrique est de 90 %, **l'enjeu pour le pays est de garantir la soutenabilité de la fourniture d'électricité face à la baisse de la production de gaz naturel**, alors que ce dernier représente 68 % de la matrice électrique. Dans ce cadre, l'interconnexion avec les pays voisins (Brésil, Argentine, Paraguay) permettra à la fois d'exporter les excédents mais surtout de renforcer la résilience de l'approvisionnement en périodes de déficit et/ou de forte demande.

Une nouvelle loi agricole relance le débat sur la concentration des terres.

Le président Rodrigo Paz a promulgué la loi n° 157 sur le reclassement foncier agricole. Cette loi permet à l'Institut national de la réforme agraire (INRA) de transformer, à la demande des agriculteurs, les petites exploitations en exploitations de taille moyenne, afin de faire du terrain un actif pouvant servir de collatéral à un crédit bancaire.

L'objectif est de faciliter l'accès au crédit et de relancer la productivité agricole. En Bolivie, les propriétés agricoles sont classées comme (i) petites, (ii) communautaires, (iii) moyennes et (iv) à usage commercial. Les deux premiers types de propriétés ne peuvent être vendus à des entreprises ni être utilisés comme garantie bancaire. L'objectif de ce système, en vigueur depuis 1953, est d'éviter la concentration de terres.

Cette loi est critiquée par les organisations des populations indigènes et paysannes, qui mettent en cause l'effet sur l'intégrité des territoires communautaires d'origine et sur la concentration foncière. Le reclassement en propriété moyenne ouvre en effet la porte au rachat des terres par les *latifundia* (grandes exploitations agricoles pratiquant l'agriculture intensive). Une marche de protestation, partie depuis la région de l'Amazonie, au nord du pays, devrait atteindre La Paz à la fin du mois.

Colombie

La pauvreté multidimensionnelle touche moins de 10 % de la population, un minimum historique.

La pauvreté multidimensionnelle a touché 5,2 M de Colombiens en 2025, soit 9,9 % de la population, s'établissant pour la première fois sous la barre des 10 % depuis sa mesure en 2010, année pour laquelle cet indice

s'établissait à 29,7 % de la population. La pauvreté multidimensionnelle s'est réduite de 1,6 pp par rapport à 2024, où elle s'établissait à 11,5 % de la population : 793 000 personnes sont ainsi sorties de la pauvreté. Ce taux est en baisse constante depuis 2020 (après une hausse liée à la pandémie).

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est un indice qualitatif, qui évalue les conditions de vie sur cinq dimensions :

(i) éducation, (ii) conditions de vie de l'enfant et des jeunes, (iii) santé, (iv) travail et (v) logement et accès aux services publics. Un ménage est considéré comme pauvre lorsqu'il rencontre des privations dans un tiers de ces indicateurs, indépendamment de ses revenus.

Le résultat de 2025 témoigne d'une accélération de la baisse de la pauvreté multidimensionnelle. En 2023 et 2024, la baisse avait été limitée (-0,8 pp et -0,6 pp respectivement, cette dernière variation étant considérée comme non-significative statistiquement par l'Institut national de statistiques colombien). En 2025, cette baisse de -1,6 pp est statistiquement significative.

La baisse de la pauvreté multidimensionnelle est portée par une meilleure couverture éducative et l'extension du régime subventionné de santé. Au niveau éducatif, la baisse de l'analphabétisme (6,4 % de la population, -0,7 pp par rapport à 2024), la hausse de la scolarisation ainsi que la baisse du retard scolaire contribuent à ce résultat. Au niveau de la santé, la part de la population sans assurance santé baisse de -1,3 pp, pour s'établir à 4,7 % de la population. Dans les zones rurales, les barrières d'accès aux services de santé augmentent significativement (+0,6 pp). Le travail informel (55 % de la population) et le chômage de longue durée tirent à la hausse la pauvreté multidimensionnelle.

Les inégalités spatiales, de genre, ethniques et raciales demeurent importantes. Les zones rurales connaissent un IPM de 22,4 %, 3,6 fois

plus élevé dans les grandes villes (6,3 %). Les départements les plus pauvres sont Vichada (55 %), Guainía (52 %) et Vaupés (42 %), situés à la frontière avec le Venezuela et le Brésil. Dans les zones rurales, la pauvreté est avant tout tirée par de faibles résultats éducatifs, l'accès à l'eau potable et l'importance de l'informalité (90 %). Au contraire, les départements les moins pauvres sont Bogota (2 %), Cundinamarca et San Andrés (4 %). En 2025, la pauvreté multidimensionnelle a particulièrement reculé à Bogota (-60 % par rapport à 2024). De plus, l'IPM est de 9 % pour les hommes et de 11 % pour les femmes : cette différence s'explique notamment par la part de travail non-rémunéré effectué par les femmes. Enfin, l'IPM est de 17 % pour les personnes s'auto-identifiant comme « noires », « métisses », d'« ascendance africaine » ou « afro-colombiennes », et de 38 % pour les personnes s'auto-identifiant comme « indigènes », contre 8 % pour les personnes sans autoidentification ethnique.

L'inflation s'accélère au 1^{er} trimestre 2026.

En mars, l'inflation annuelle s'établit à 5,6 % après 5,3 % en janvier et février. L'inflation mensuelle atteint 0,8 %, au-delà des prévisions des analystes, qui l'anticipaient à 0,7 % (+0,1 pp). L'inflation a été tirée par trois segments de dépenses : (i) le logement et les services publics (+4,2 % en g.a.), (ii) l'alimentation (+6,3 %) et (iii) l'hôtellerie et la restauration (+7,3 %).

Au premier trimestre, l'inflation reflète une nette tendance à la hausse, malgré la réduction du prix de l'essence de 0,1\$ (500 COP). L'inflation sur l'année (somme des inflations mensuelles) de ce trimestre est significativement au-dessus de sa moyenne historique : elle s'établit à 3,1 % entre janvier et mars 2026, contre 2,3 % sur la même période entre 2010 et 2025 et 2,7 % entre 2000 et 2025. Selon l'ANIF (centre d'études économiques), la moitié de l'inflation de l'année se réalise au premier trimestre : dans

ce cadre, l'ANIF estime que, si l'inflation devrait décélérer dans les prochains mois, après le premier choc de la hausse du salaire minimum, l'inflation devrait s'établir au-dessus de 6 % en 2026.

De plus, les chocs externes (phénomène *El Niño* et crise au Moyen-Orient – hausse des cours pétroliers, du gaz et des engrais) devraient exercer une pression inflationniste additionnelle.

La Cour constitutionnelle annule le décret d'état d'urgence économique de décembre et ordonne le remboursement des 185 M\$ de trop-perçu.

La Cour constitutionnelle a déclaré inconstitutionnel le décret d'urgence économique de décembre 2025. La Cour a également annulé le décret permettant la levée de nouveaux impôts, dans le cadre de l'urgence économique. Parmi ces impôts figuraient une hausse de la TVA sur les jeux de hasard et les spiritueux et la perception d'un impôt sur le patrimoine pour les personnes morales (au-delà de 185 M\$ de patrimoine). Les impôts déjà payés devront donc être reversés par l'État : ce montant représenterait 185 M\$ de trop-perçus.

Le gouvernement souhaitait atteindre 3 Md\$ de recettes additionnelles dans le cadre de l'urgence économique. Le président G. Petro a annoncé, en retour, présenter prochainement au Congrès une nouvelle réforme fiscale. Si celle-ci n'était pas approuvée, le président déclarerait une nouvelle urgence économique afin de « préserver le niveau de vie actuel, le plus élevé de l'histoire ». Pour mémoire, les deux dernières tentatives de réformes fiscales ont échoué au Parlement.

Indicateurs	Variation hebdomadaire	Variation en g.a.	Ce jour
Bourse (COLCAP)	1,7%	44,0%	2333
Change USD/COP	-1,2%	-17,0%	3609
Change EUR/COP	-0,6%	-13,3%	4248
Prix du baril (Brent, USD)	-1,6%	42,6%	94,91

Équateur

La production gazière du champ *Amistad* atteint une production record.

La production de gaz naturel du champ *Amistad* a atteint 26 M de pieds cubiques journaliers mi-avril, en hausse de 53 % grâce à des travaux de rénovation menés par l'entreprise publique Petroecuador. Le champ *Amistad* est le plus grand gisement de gaz du pays, situé dans le Golfe de Guayaquil. Les travaux menés par Petroecuador pourraient permettre une production allant jusqu'à 90 M de pieds cubes en 2027. Cette hausse permettrait au secteur d'économiser 128 M\$ en substituant les importations de diesel à une production domestique de gaz dans la matrice électrique.

Une décision de la Cour constitutionnelle pourrait rouvrir la possibilité pour l'Équateur de signer des accords bilatéraux d'investissements.

La Constitution de 2008 interdit à l'État de céder sa compétence souveraine à des instances d'arbitrage international dans le cadre de litiges contractuels ou commerciaux. L'objectif de cette interdiction est d'interdire les arbitrages sur les investissements, notamment dans les traités bilatéraux d'investissement. L'interprétation dominante de ce texte a, jusqu'ici, inclus les investissements dans l'interdiction d'arbitrage international.

Dans une récente décision sur l'accord avec les Emirats arabes unis, la Cour constitutionnelle signale que l'interdiction constitutionnelle ne fait expressément référence qu'aux litiges contractuels ou commerciaux. Ce changement de jurisprudence pourrait rouvrir la porte à des accords bilatéraux d'investissements, qui excluent les litiges contractuels et commerciaux de l'arbitrage international.

Pérou

La modification du calcul des droits de douane étatsuniens sur les produits en cuivre devrait avoir un impact limité sur les exportations péruviennes.

L'imposition par les États-Unis d'un droit de douane de 50 % sur les produits manufacturés en cuivre en provenance du Pérou devrait avoir un impact limité sur les exportations du pays, selon les analyses d'experts de l'Association d'exportateurs (ADEX) et de la Chambre de commerce de Lima (CCL). La mesure ne correspond pas à une hausse du taux, mais à une modification de la base de calcul, désormais appliquée à la valeur totale des produits et non plus uniquement à leur contenu en cuivre. Or, les principales exportations concernées, telles que les plaques, barres et laminés, présentent une teneur en cuivre très élevée (jusqu'à 99,5 %), ce qui signifie que le droit de douane s'appliquait déjà sur la quasi-totalité de leur valeur.

La structure diversifiée des exportations péruviennes réduit l'effet du changement : en 2025 la fabrication de produits en cuivre représentait environ 3,9 % du total des exportations péruviennes vers les États-Unis. Par ailleurs, la mesure étant appliquée de manière quasi globale, elle ne modifie pas la position relative du Pérou vis-à-vis de ses concurrents. L'impact potentiel se concentre sur les produits à plus faible teneur en cuivre, peu représentés dans les flux actuels. Dans ce contexte, les effets attendus sur le commerce bilatéral demeurent contenus à court terme.

La hausse des prix du pétrole accentue les pressions inflationnistes au Pérou via les coûts des intrants et des produits alimentaires.

La hausse des prix du pétrole, liée aux tensions au Moyen-Orient, exerce une pression

inflationniste, via l'augmentation des coûts des transports, du coût des plastiques et des fertilisants, selon la Banque centrale. Le prix du baril de pétrole a progressé de plus de 50 %, atteignant un pic de 113\$ le 27 mars, dans un contexte de perturbations de l'approvisionnement. Cette dynamique se répercute sur les coûts de production agricole, notamment à travers la hausse des prix de l'urée (+63 %) et des engrais (+38 %), avec des effets indirects sur les prix alimentaires, tels que le poulet. Selon Julio Velarde, président de la Banque centrale, l'impact est plus marqué au Pérou en raison de la part élevée de l'alimentation dans la consommation des ménages. Parallèlement, les marchés financiers ont enregistré des corrections, avec une baisse des prix de l'or, du cuivre et des indices boursiers.

Venezuela

Les États-Unis lèvent une partie des sanctions sur la Banque centrale.

L'OFAC (Bureau de contrôle des avoirs étrangers) autorise la Banque centrale du Venezuela à effectuer des transactions financières internationales. La licence générale n° 57 autorise en effet les banques publiques (Banque centrale et banques publiques) à procéder à des envois ou transferts de fonds internationaux. Désormais, une banque étatsunienne peut accepter la transaction issue d'une de ces banques si elle n'a aucune raison de présumer qu'il s'agit d'un cas de non-conformité. Les exigences plus générales sur le secret bancaire, le contrôle des crimes financiers et la lutte contre le financement du terrorisme demeurent.

Dans une deuxième licence (LG n° 56), les États-Unis autorisent les négociations commerciales avec le gouvernement vénézuélien. Les contrats conclus devront ensuite être autorisés par une décision

spécifique de l'OFAC. La LG 56 n'autorise pas les transactions habituellement interdites par l'OFAC (achat d'obligations notamment) ou en or, monnaie numérique ou cryptomonnaies.

L'entreprise pétrolière espagnole Repsol reprend ses activités tandis que Chevron recentre ses activités sur le pétrole.

Le groupe espagnol Repsol a signé un accord avec le gouvernement pour reprendre ses activités. L'accord permet à Repsol de reprendre le contrôle de sa coentreprise Petroquiriquire (détenue à 40 % par Repsol et à 60 % par PdVSA). L'objectif est d'augmenter la production de pétrole de 50 % en un an, et de la tripler en trois ans (pour 45 000 barils par jour actuellement). Depuis 2025, les activités de Repsol étaient limitées par la révocation de sa licence d'exploitation par l'OFAC.

Chevron (États-Unis) a également un conclu un accord avec PdVSA afin d'augmenter son

activité pétrolière. L'accord prend la forme d'un échange avec PdVSA : (i) Chevron reçoit une participation directe supplémentaire de 13,2 % dans Petroindependencia, sa part totale atteignant 49 % et (ii) Petropiar (dont une filiale de Chevron détient 30 % des droits) se voit attribuer des droits de développement dans la ceinture pétrolière de l'Orénoque. En contrepartie, Chevron cède à PdVSA ses participations dans les licences de gaz *offshore* des blocs 2 et 3 de la plateforme Deltana, et sa participation dans l'Etat de Zulia.

En mars, la production de pétrole vénézuélien a atteint 1 M de barils par jour (bpj) (+7 % par rapport à janvier). Le pétrole de référence Merey à 16 degrés API a enregistré une augmentation de 33,6\$/baril en février par rapport à janvier, pour s'échanger à 86\$/baril. La différence entre le prix du Brent et du Merey est passée de 30 % au début du mois d'avril à 12 % mi-avril.

Aide-mémoire : indicateurs macroéconomiques

	Population (M)	PIB à prix courants (Md\$)	PIB/hab. à prix courants (K\$)	Croissance du PIB (% du PIB)		Compte courant (% du PIB)	Dette publique brute (% du PIB)	IDH (rang mondial)		Inflation (%)
				2025	2026 p.			2023	Variation par rapport à 2022	
	2026 p.	2026 p.	2026 p.	2025	2026 p.	2026 p.	2026 p.	2023	Variation par rapport à 2022	Variation en fin de période, 2026 p.
Bolivie	12,7	80,7	6,3	-1,2	-3,3	1,2	102,7	108	+5	25,0
Colombie	53,4	539,6	10,1	2,6	2,3	-2,5	60,9	83	+2	6,3
Equateur	18,2	138,2	7,6	3,7	2,5	5,2	54,4 (2025)	88	+1	3,0
Guyana	1,0	34,0	33,2	19,3	16,2	21,5	29,2	89	+6	5,7
Pérou	34,7	380,9	11,0	3,4	2,8	3,4	30,0	79	0	2,5
Suriname	0,7	5,9	8,9	1,5	3,9	-44,8	87,1	114	+2	12,0
Venezuela	26,9	111,3	4,1	1,5	4,0	7,1	308,7 (2025)	121	0	219,7
Argentine	47,9	688,4	14,4	4,4	3,5	-0,8	70,4	47	0	25,0
Brésil	214,1	2 635,9	12,3	2,3	1,9	-2,7	102,7	84	+2	4,3
Chili	20,2	407,8	20,2	2,3	2,4	-0,8	42,5	45	0	3,6
Mexique	134,4	2 120,9	15,8	0,6	1,6	-0,4	62,7	81	+3	3,9

Source : FMI, WEO, avril 2026

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique Régional de Bogota.

jacques.robin@dgtresor.gouv.fr, sebastien.andrieux@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : Andrés BRAGANZA, Carla DERVILLE, Ursula ELEIZALDE, Diego MAGUINA, Arthur de MOUBRAY, Jacques ROBIN, Victoria SEIGNEZ.

[Abonnez-vous en cliquant sur ce lien](#)